

Ces améliorations apportées par le Protocole ont pour effet d'ensemble de créer un meilleur équilibre entre les intérêts essentiellement canadiens et ceux de tout le bassin du Columbia.

9. Pendant neuf ans la construction des barrages prévus par le Traité emploiera des effectifs s'élevant à 3,000 hommes en période de pointe et à quelque 1,350 en moyenne. Les dépenses de ces travailleurs, et celles que les industries engageront pour produire des matériaux et de l'équipement pour les barrages créeront elles aussi un grand nombre d'emplois. Après les aménagements de Duncan, Arrow et Mica, d'autres grands barrages se construiront sur le Columbia en vertu d'un autre programme de 10 à 15 ans.

10. Sur le plan des devises étrangères, le Canada profitera aussi du versement direct par les Etats-Unis de \$319,000,000 (en dollars E.-U.), dont \$254,000,000 en 1964.

11. Les Etats-Unis tireront également des grands avantages du Traité. Il leur vaudra une importante protection contre les crues et un accroissement considérable de la production aux centrales hydroélectriques du Columbia situées aux Etats-Unis. La moitié de cet accroissement correspond à ce qui revient de droit aux Etats-Unis aux termes du Traité, et l'autre moitié à la part du Canada que les Etats-Unis doivent acheter pendant 30 ans.

12. L'entente conclue entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique, condition implicite et préalable à la réalisation des accords d'aujourd'hui, constitue un exemple de fédéralisme coopératif efficace. Elle repose sur la volonté commune des deux gouvernements de servir pleinement les intérêts national et provincial. Cet objectif